



Règlement particulier - 4ème édition

TOURNOI DE simple et mixte

DU BADMINTON DU PAYS

VOIRONNAIS

11 et 12 Fevrier 2023

TOURNOI

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le Juge-Arbitre de la compétition est Gilles DOSSETTO. Ses décisions sont sans appel.
2. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
3. Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes « AURA » et par la Fédération Française de Badminton « FFBaD » sous le numéro.....a venir.
4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs autorisés à jouer en seniors (minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans) licenciés à la Fédération Française de Badminton et classés dans les séries **N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11 et P12**. Les joueurs **NC** sont autorisés à s'inscrire.
5. Les paires seront réparties dans les différentes séries en fonction de la moyenne du CPPH des deux joueurs. Il sera tenu compte de l'article 3,2,1,5 du **RGC** qui précise que « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé, Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128, Cas particulier : Un joueur **NC** ou **P12** ne peut pas participer à un tableau incluant des **D9 ou PLUS**, Un joueur **P11** ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs **D7** ou plus, Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme Championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans),
6. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

INSCRIPTIONS

7. Les inscriptions se font sur Badnet et doivent parvenir au Comité d'Organisation avant le **Mercredi 25 Janvier 2023**.
8. Le montant de l'inscription est de 21€ pour un ou deux tableaux. .
9. Le nombre maximum d'inscrits est limité à 220 joueurs, . En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée en fonction de l'ordre d'arrivée des d'inscriptions ,

TABLEAUX

10. Les Mixtes auront lieu le **samedi 11 F e v r i e r 2023** et les Simples hommes & dames **dimanche 12 Fevrier 2023**
11. Dans la mesure du possible, tous les tableaux se joueront en poules de 4 avec 2 sortants. Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire dans chacun des deux tableaux.
12. La valeur retenue pour la constitution des tableaux sera la valeur du CPPH pour le Simple et la moyenne des deux joueurs de la paire à la date du **jeudi 26 Janvier 2023**. pour le mixte .Le tirage se déroulera le **Dimanche 29 Janvier 2023**.
13. Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, peut supprimer les tableaux insuffisamment représentés.
14. L'ordre des matchs et les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Comité d'Organisation et du Juge-Arbitre. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à 1h à l'avance par rapport à l'horaire prévu. Les joueurs souhaitant quitter le gymnase en cours de compétition doivent obtenir l'accord du Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque.
15. Des matchs de la troisième place pourraient avoir lieu dans certaines séries si cela ne dépasse pas **8** matchs par jour et par joueur

ARBITRAGE ET COACHING

16. Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, au Comité d'Organisation et aux joueurs. Les conseillers n'ont accès au plateau de jeu que lors des arrêts de jeu réglementaires.
17. Il sera demandé à chaque joueur et joueuse, de faire le tour par les côtés extérieurs pour accéder aux terrains de matchs et d'échauffements.
18. En raison de la disposition de la salle et de l'espace entre les terrains, le coaching est INTERDIT en dehors des arrêts de jeu réglementaires. Le nombre de conseillers autorisé est de 2 maximums par paire.
19. Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux finales incluses. En cas de litige durant un match, les joueurs peuvent faire appel au Juge-Arbitre.
20. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera le volant officiel, en vente dans la salle.
Volants plastique : Yonex Mavis 600
Volantsplumes: Babolat Feather 2
21. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté FAUTE en jeu et au service.
22. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 minutes peut être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le stade de la compétition.
23. Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match. Ce temps comprend le test des volants qui doit être fait en premier, la prise de contact du terrain et la mise en tenue.
24. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs est fixé à 20 minutes. Il est compté de la fin du dernier point du match jusqu'au début du premier point du match

suivant. Le temps de repos ne pourra être réduit qu'avec l'accord des joueurs concernés.

25. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée.

FORFAITS ET REMBOURSEMENTS

26. En cas de forfait d'une paire, elle peut être remplacé par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre d'arrivé de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur restant ne pourra proposer (**dans les 24h maximum suite au forfait**) qu'un partenaire ne modifiant pas la constitution du tableau et déjà inscrit en liste d'attente.

27. Deux joueurs privés de leurs partenaires respectifs peuvent constituer ensemble une nouvelle paire, dans les mêmes conditions que celles évoquées précédemment.

28. Tout joueur forfait après le tirage au sort doit envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la date de la compétition à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes en précisant Nom, Prénom, N° de licence, nom et date de la compétition.

- Par mail :sophie.bluy@badminton-aura.org

- Par courrier : Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint-Cassien

29 Tout joueurs,conseiller ou spectateur doit respecter les consignes sanitaires,liees au contexte **COVID-19 En vigueur,**

Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui apporteront leur contribution à la réussite de cette 4^{me} édition :

TOURNOI DE Simple et Mixte DU BADMINTON DU PAYS VOIRONNAIS.

DOSETTO GILLES

Fait le
05/10/22



(9)